

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 23 mai 2023**

Délibération n° 2023 – 23/05/2023 – 12

*Travaux de la commission de la pédagogie du 3 avril 2023*

*Offre de formation 2023-2024 :*

*Réouverture du parcours : Master 2 - Domaine : Sciences Humaines et Sociales -  
Mention : Psychologie Parcours Psychologie du Sport et Optimisation de la  
Performance (en formation initiale et en alternance)*

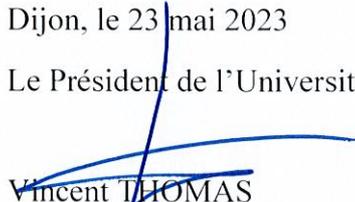
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 2 mai 2023

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16  Membres présents : 12 Membres représentés : 8 Total : 20	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 6</b>  <b>Suffrages exprimés : 14</b>  <b>Pour : 14</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la réouverture du parcours : Master 2 - Domaine : Sciences Humaines et Sociales - Mention : Psychologie Parcours Psychologie du Sport et Optimisation de la Performance (en formation initiale et en alternance). Année 2023-2024.**

Dijon, le 23 mai 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne

  
Vincent THOMAS

*P.J. : Fiche filière du master 2 Sciences humaines et sociales, mention psychologie, parcours psychologie du sport et optimisation de la performance*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Niveau :	<b>MASTER</b>					2 <sup>ème</sup> année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					<b>M2</b>
Mention :	Psychologie					
Parcours :	<b>Psychologie du Sport et Optimisation de la Performance</b>					
Volume horaire étudiant :	39h	242h	65h		200h – 500h	<b>346h (dont 109h mutualisées) (+500h) 1571h (en alternance)</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	TER	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

<b>Responsable de mention :</b>	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p><b>Raphaël LAURIN</b> Maitre de Conférence - HDR Psychologie Laboratoire Psy-DREPI UFR STAPS <a href="mailto:raphael.laurin@u-bourgogne.fr">raphael.laurin@u-bourgogne.fr</a></p> <p><b>Lucie FINEZ</b> Maître de conférences Laboratoire Psy-DREPI, Pôle AAFE, Bureau R07 Esplanade ERASME, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.79 <a href="mailto:lucie.finez@u-bourgogne.fr">lucie.finez@u-bourgogne.fr</a></p>	<p><b>Isabelle SAULIN</b> UFR Sciences humaines, Bureau 125 bis 4, boulevard Gabriel, 21072 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.53.15 <a href="mailto:isabelle.saulin@u-bourgogne.fr">isabelle.saulin@u-bourgogne.fr</a></p> <p><b>Catherine LOBET</b> Secrétaire pédagogique Laboratoire Psy-DREPI, Pôle AAFE, Bureau R24B Esplanade Erasme, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.90 <a href="mailto:catherine.lobet@u-bourgogne.fr">catherine.lobet@u-bourgogne.fr</a></p>
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences humaines

## Objectifs de la formation et débouchés :

### ■ Objectifs :

Le parcours Psychologie du sport et optimisation de la performance a pour objectif de préparer les étudiants aux problématiques de la recherche fondamentale ou appliquée et également des interventions dans les champs de la psychologie de la performance et de la psychologie du sport.

Le terme sport intègre l'activité physique et corporelle et ses effets sur le bien être psychologique. Le terme performance élargit le domaine d'activités et ouvre à d'autres situations et professions exigeant un niveau de performance (entreprise, sport, police, militaire, pompier, situations extrêmes (polaires, spatiales, hautes altitudes...)).

Le Master 2 « Psychologie du Sport et Optimisation de la Performance » est basé sur une approche intégrée des aspects scientifiques, méthodologiques et pratiques de la performance. Il est ouvert en priorité à des étudiants issus d'un cursus en Psychologie et à des étudiants issus d'un cursus en STAPS. Son objectif est de former des étudiants aptes à conduire des recherches de haut niveau, fondamentales mais aussi appliquées, dans les domaines de la psychologie du sport. Le savoir développé permettra à l'étudiant de suivre une direction de recherche et/ou de psychologue praticien spécialisé dans le domaine du sport et de la performance.

### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- Inscription en doctorat : au sein des laboratoires d'accueil ou d'autres composantes et universités. Cette possibilité ouvre la voie aux emplois d'Enseignants-Chercheurs de l'enseignement supérieur public ou privé (ILEPS...) et de Chercheurs des établissements publics (INSEP, INJEP, SNCF, INRA...).
- Pour les étudiants ayant suivi un cursus de psychologie, l'obtention du Master 2, avec un stage conforme aux conditions précisées par la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 et sa dernière modification (ordonnance 2005-1040 2005-08-26 art. 7 1° JORF 27 août 2005) peut conférer le titre professionnel de psychologue.
- Pour tous les étudiants, y compris ceux qui ont suivi un cursus STAPS, la spécialité recherche leur permet, après un stage effectué dans les conditions définies par la Société Française de Psychologie du Sport, de devenir consultants en psychologie du sport.

Les diplômés issus des différents parcours avec stage recherche peuvent postuler à des postes d'ingénieurs d'études dans des organismes nationaux et internationaux de recherche, dans des établissements, instituts ou entreprises dans lesquels des besoins en formation et/ou recherche dans le domaine de la psychologie sont présents. Après un doctorat et la réussite à un concours, ils peuvent se destiner aussi au métier d'enseignant-chercheur.

Les débouchés professionnels pour le parcours recherche se trouvent essentiellement dans l'enseignement supérieur public ou privé (Universités, ILEPS, INSEP, départements de recherche fédéraux ou privés...) et pour le parcours professionnel dans les institutions sportives telles que les CREPS, les fédérations, les ligues, ou encore les clubs sportifs, mais également dans les pôles et centres d'entraînement professionnels. Les métiers visés sont ceux de psychologue dans les domaines de la performance (entreprise, sport, police, armée...), ou encore de consultant en psychologie de la performance et du sport.

### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Maîtrise de savoirs théoriques, méthodologiques et appliqués en sciences humaines
- Capacité à mener à terme une recherche fondamentale et/ou appliquées pluridisciplinaire en sciences humaines

Le parcours Psychologie du sport et optimisation de la performance a pour objectif de préparer les étudiants aux problématiques de la recherche fondamentale ou appliquée et également à la mise en place d'interventions dans les champs de la psychologie de la performance et de la psychologie du sport.

**■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

- Elaborer un objet de recherche original à partir d'une revue de littérature pluridisciplinaire
- Appréhender des questions complexes et plurielles inhérentes à la performance, au bien-être et aux activités sportives, physiques et corporelles
- Positionner les théories, les concepts et les notions rencontrés et exploités en fonction des apports des autres champs
- Proposer une problématique originale et adaptée à un objet de recherche bien délimité consécutivement à des analyses et réflexions inter et/ou pluridisciplinaires
- Mener une recherche de haut niveau débouchant sur une production scientifique (communication orale à l'occasion d'un séminaire ou d'un colloque et article scientifique à destination d'une revue à comité de lecture)
- Répondre à des demandes de terrain en s'appuyant sur des fondements théoriques et méthodologiques

L'objectif est de former des psychologues et des consultants experts en prévention, conception, prise en charge, intervention et évaluation de dispositifs d'intervention favorisant à la fois la performance et le bien-être des personnes en situations contraignantes et stressantes (entreprise, sport, police, militaire...).

Les compétences acquises au sein de cette formation devraient permettre aux étudiants de répondre aux problématiques de la recherche fondamentale ou appliquée dans les champs de la psychologie de la performance et de la psychologie du sport.

La formation vise également à rendre les étudiants capables d'analyser les besoins individuelles, collectifs et organisationnels en psychologie appliquée à la performance dans différents contextes (sportifs, entreprise, armée, police, pompiers...) afin ensuite de proposer des interventions ciblées et adaptées dans le cadre de différents modèles théoriques et méthodologiques.

Les compétences seront centrées sur l'expertise en matière de prévention, de conception, de prise en charge, d'intervention et d'évaluation de dispositifs d'intervention favorisant à la fois la performance et le bien-être des personnes en situations contraignantes et stressantes.

---

**Modalités d'accès à l'année de formation :**

La capacité d'accueil de la formation est de 20 étudiants (dont 5 en formation continue).

**■ De plein droit :**

L'accès en formation initiale est ouvert de plein droit aux titulaires du Master 1 mention Psychologie (tous parcours). Cet accès de droit ne peut être accordé qu'aux étudiants ayant validé un stage et un mémoire en psychologie en contexte sportif.

**■ Par validation d'acquis :**

Pour les étudiants ayant validé une 1<sup>ère</sup> année de master dans une autre mention et/ou une 1<sup>ère</sup> année de master dans une autre université (sur dossier de demande de validation d'acquis, s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.

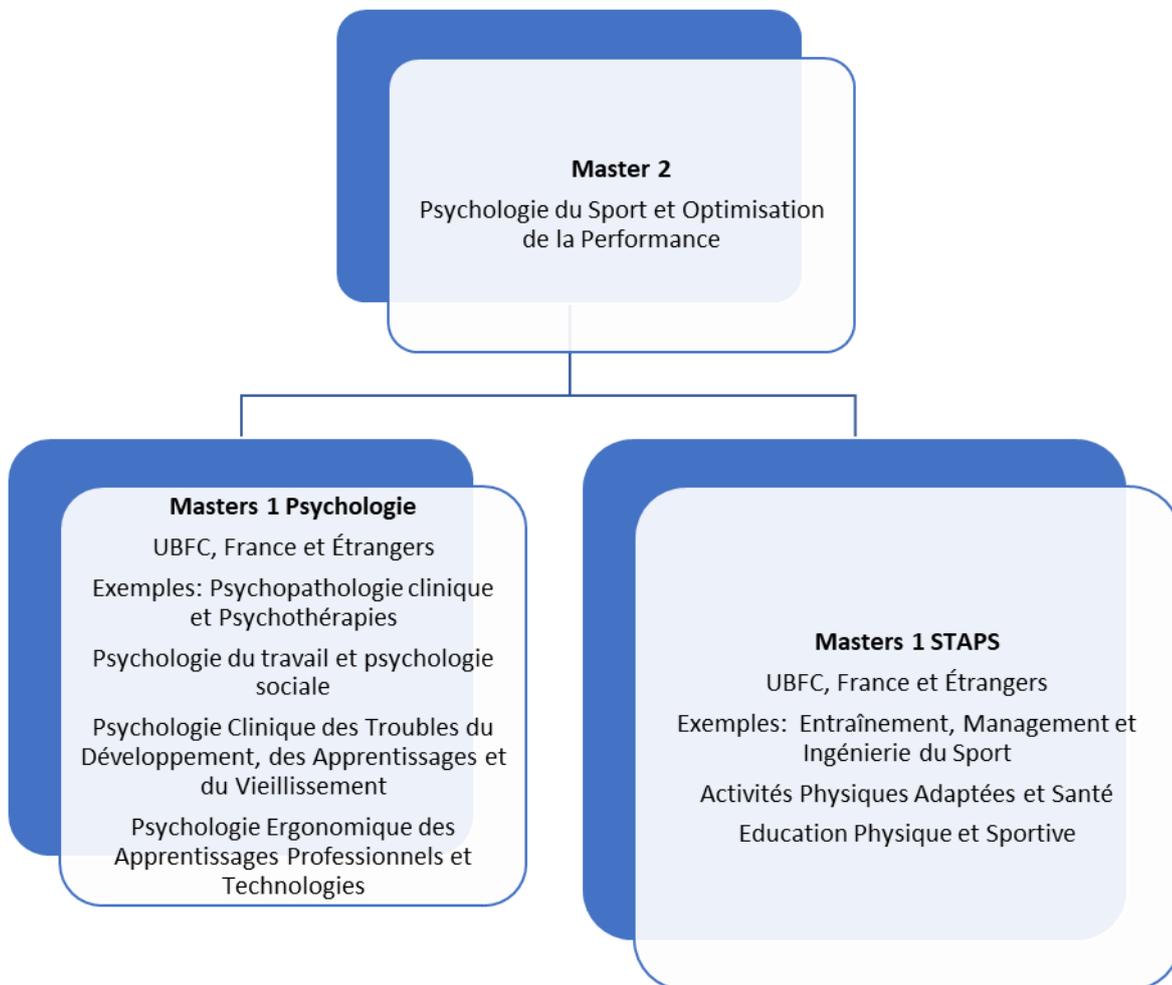
<http://www.u-bourgogne.fr/formation/master.html>

**Conditions de candidature :**

Pour candidater en vue d'une inscription en M2 Psychologie du sport et optimisation de la performance les étudiants extérieurs à l'université de Bourgogne doivent être titulaires d'un Master 1, prioritairement dans la mention Psychologie ou en Sciences du sport, mais les candidatures provenant d'autres cursus (Sociologie, Sciences de Gestion...) sont examinées. Des procédures de VAP et VAE peuvent être mises en place. Enfin, la formation est ouverte en formation continue.

## Organisation et descriptif des études :

### ■ Schéma général des parcours possibles :



■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

### SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Contexte et éthique		8	10	18		CC	CC			
<b>TOTAL UE</b>		<b>8</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>6</b>					<b>1</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Le groupe en psychologie de la performance et du sport : éléments théoriques et méthodologiques	Stéréotypes et performances		8	8		CT (Devoir écrit et/ou Dossier)*	CT (Devoir écrit et/ou Dossier)			1
	Fonctionnement groupal, leadership et cohésion		32	32		CT (Devoir écrit et/ou Dossier)	CT (Devoir écrit et/ou Dossier)			2
<b>TOTAL UE</b>			<b>40</b>	<b>40</b>	<b>8</b>					<b>1</b>

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
L'individu en psychologie de la performance et du sport : éléments théoriques et méthodologiques	Le soi en situation : menace, attention et réactions psychophysiologiques	9	9	18		CT (Devoir écrit et/ou Dossier)	CT (Devoir écrit et/ou Dossier)			1
	Individu Performance et Entraînement sportif		32	32		CT (Devoir écrit et/ou Dossier)	CT (Devoir écrit et/ou Dossier)			2
<b>TOTAL UE</b>		<b>9</b>	<b>41</b>	<b>50</b>	<b>8</b>					<b>1</b>

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie d'évaluation et de la recherche	Observation, Entretien psychométrie, Planification		42	42		CT (Devoir écrit et/ou Dossier)	CT (Devoir écrit et/ou Dossier)			
<b>TOTAL UE</b>			<b>42</b>	<b>42</b>	<b>8</b>					<b>2</b>

<b>TOTAL S3</b>		<b>17</b>	<b>133</b>	<b>150</b>	<b>30</b>					<b>1</b>
-----------------	--	-----------	------------	------------	-----------	--	--	--	--	----------

\* la modalité sera précisée aux étudiants à la rentrée

**SEMESTRE 4**

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	Techniques d'intervention psychocorporelles	12	24	36		CT (Devoir écrit et/ou Dossier)	CT (Devoir écrit et/ou Dossier)			
<b>TOTAL UE</b>		<b>12</b>	<b>24</b>	<b>36</b>	<b>4</b>					<b>1</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	Techniques d'intervention psychosociales	10	18	28		CT (Devoir écrit et/ou Dossier)	CT (Devoir écrit et/ou Dossier)			
<b>TOTAL UE</b>		<b>10</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>4</b>					<b>1</b>

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage*	Stage*			200-500*		Rapport de stage, projet professionnel et soutenance	Rapport de stage, projet professionnel et soutenance			
	Supervision de stage, Analyse de la pratique et projet Professionnel		25	25						
Alternance	Echange de pratiques professionnelles		100			Rapport de stage, projet professionnel et soutenance	Rapport de stage, projet professionnel et soutenance			
	Suivi et évaluation pédagogique individualisé des alternants		35							
	Pratique en structures professionnelles			1250						
<b>TOTAL UE (Formation initiale)</b>			<b>25</b>	<b>225 à 525</b>	<b>12</b>					<b>4</b>
<b>TOTAL UE Alternants</b>			<b>135</b>	<b>1250</b>	<b>12</b>					<b>4</b>

\*Le stage du M2 PPS est d'une durée de 200 à 300 heures réparties sur les 2 semestres de l'année universitaire. Néanmoins, à titre dérogatoire, ce volume peut être accru au-delà de 500 heures si l'étudiant n'a pas validé de stage dans le domaine de la psychologie au cours de son Master 1.

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
TER	Encadrement mémoire		12	12		Mémoire écrit et soutenance orale	Mémoire écrit et soutenance orale			5
	Séminaires		30	30		CT (Devoir écrit et/ou Dossier)	CT (Devoir écrit et/ou Dossier)			1
<b>TOTAL UE</b>			<b>42</b>	<b>42</b>	<b>10</b>					<b>3</b>

<b>TOTAL S4 (Formation initiale)</b>	<b>22</b>	<b>109</b>	<b>131</b>	<b>30</b>						<b>2</b>
<b>TOTAL S4 Alternants</b>	<b>22</b>	<b>219</b>	<b>1356</b>	<b>30</b>						<b>2</b>

## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/ma-scolarite-et-mon-calendrier-universitaire/ma-scolarite.html>

### ● Sessions d'examen :

- Première session : janvier pour le semestre 3 et juin/juillet pour le semestre 4
- Deuxième session : entre fin septembre et début octobre

### ● Règles de validation et de capitalisation :

#### VALIDATION

Les unités d'enseignement, semestres et années sont validés :

- Soit par obtention de chacun des éléments qui les compose
- Soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10/20

La validation des UE, semestres et de l'année entraîne la capitalisation des crédits associés. Il en est de même pour les éléments constitutifs s'ils sont individuellement porteurs de crédits

#### COMPENSATION

La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients, et s'opère :

- Entre les éléments constitutifs d'une même UE
- Entre les UE d'un même semestre
- Entre les deux semestres de la **même année** universitaire

#### CAPITALISATION

Les éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE) et semestres, dont la valeur en ECTS est fixée, sont capitalisables. Tout semestre, toute UE et tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e) si la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20. Il(elle) ne peut être passé(e) à nouveau par l'étudiant.

Il en est de même pour les UE non validées mais qui se trouvent dans les semestres validés par compensation ainsi que pour le semestre non validé mais qui se trouve dans une année obtenue par compensation.

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés d'un coefficient.

- **Capitalisation** de l'EC : dans le cas d'EC crédités, la règle de la capitalisation s'applique (dès lors que la note obtenue à l'EC est supérieure ou égale à 10/20) ;
- **Capitalisation** de l'UE : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la composent, soit par compensation (moyenne générale pondérée des éléments constitutifs de l'UE supérieure ou égale à 10/20) ;
- **Capitalisation du semestre** : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre les UE (moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20) ;
- **Capitalisation de l'année** : l'année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent soit par compensation entre les deux semestres (moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20).

### CONSERVATION ET REPORT DE NOTES

L'étudiant non admis en session initiale bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs et UE validés (note égale ou supérieure à 10/20) lors de cette session.

Lors de la session de rattrapage, l'étudiant repasse pour chacune des UE non validées, les éléments constitutifs auxquels il n'a pas obtenu la moyenne **si ces éléments constitutifs sont individuellement crédités** (ils ont une valeur en ECTS).

**ATTENTION** : Dans le cas où les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas crédités l'étudiant **repasse tous les éléments constitutifs y compris ceux dans lesquels il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.**

Les notes et résultats de la session de rattrapage annulent et remplacent ceux de la première session, sauf pour les notes de contrôle continu qui peuvent être conservées d'une session à l'autre.

### ASSIDUITE

Les TD sont obligatoires (sauf régimes particuliers ci-dessous). La justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Toute absence doit faire l'objet d'une demande. Les justifications (documents originaux) doivent présenter explicitement les dates pour lesquelles l'absence est demandée, la demande fera apparaître clairement les dates, les horaires et le libellé des cours qui ne seront pas suivis.

### REGIME SPECIAL

#### **Régime salarié et assiduité**

Les demandes de régime salarié devront être adressées à la scolarité le plus tôt possible après la rentrée. Les étudiants qui bénéficient du régime salarié sont dispensés d'assiduité aux TD. Cette dispense ne sera effective qu'après la demande, sous réserve d'autorisation. Avant, la présence aux TD sera obligatoire comme pour le régime normal. Dans le cas des demandes tardives une commission sera réunie. Les dossiers de demande de régime salarié devront faire apparaître : une attestation originale de l'employeur (contrat de travail) sur laquelle seront précisés les dates de l'emploi (début et fin), les jours d'emploi dans la semaine ainsi que les horaires journaliers. Aucun statut de salarié ne sera délivré sans l'ensemble de ces informations.

Les étudiants en situation de redoublement et effectuant leur service militaire peuvent bénéficier du régime salarié.

#### **Athlète de haut niveau**

Les TD sont obligatoires.

La justification des absences dues aux compétitions est examinée par le responsable du diplôme.

Dans tous les cas (étudiants ne bénéficiant d'aucun régime particulier, salariés, athlètes de haut niveau) : la justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence **devront parvenir au secrétariat 15 jours avant la période considérée**. Les certificats médicaux devront être adressés au secrétariat au plus tard trois jours après les absences. Ils devront spécifier si l'étudiant doit garder la chambre. Chaque cas d'absence prolongée (blessure) sera examiné par la commission d'examen. Les athlètes de haut niveau peuvent conserver d'une session à l'autre ou d'une année à l'autre l'ensemble de leurs notes mêmes celles inférieures à 10/20 à condition d'en faire une demande explicite au responsable du diplôme.